

Le 29 juin 2015 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES SAUF

Absent représentés: Yvonne THIMOND, représentée par Régis NOIZET, Romain GIRARDIN, représentée par Pascal POISSON, Morgane DOR, représentée par Etienne DHUICQ, Françoise MIRAT, représentée par Pierre QUILLERE.

Absent non représenté, non excusé: Jacky PINGRET

Marc GEORGET, Trésorier, absent excusé

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Lecture du registre des délibérations du 12 mai 2015 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

- Présentation des projets de l'école maternelle
- Plan canicule
- Sporting club - élection du bureau
- 2 juillet 2015 à 17h Jury départemental fleurissement
- 30 juin 2015 à 18h à la CCBC - Commission scolaire
- 1er juillet 2015 à 18h à la CCBC - Commission culturelle
- 3 au 5 juillet 2015 - Voyage à Wald Michelbach
- 9 juillet 2015 à 18h - Conseil communautaire
- 13 juillet 2015 - feu d'artifice
- 14 juillet 2015 - festivités
- 3 août 2015 à 13h30 Jury régional

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter une délibération non prévue initialement à l'ordre du jour "*MAPA 08/2015/TR Travaux d'assainissement à la maison des Egremonts*". Le conseil municipal est d'accord pour cet ajout.

DELIBERATION

2015 – 9507 Taxe sur les consommations finales d'électricité - modification du coefficient.

Monsieur le Maire présente la délibération relative au coefficient multiplicateur de la TCFE. Le coefficient appliqué actuellement par la commune depuis 2012 est de 7. La loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 impose désormais un coefficient de 2,4,6, 8 ou 8,5.

Si la commune ne délibère pas avant le 1er octobre 2016, le coefficient risquerait d'être fixé à 0 pour 2016.

Pour information, les recettes prévues en 2015 au titre de la TCFE s'élèvent à 92 000 €. Le conseil municipal après avoir délibéré décide de fixer le coefficient à 8.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9508 Attribution d'une subvention à l'association "la Balise"

Monsieur le Maire rappelle la subvention de 1 000 € attribuée en mars 2015 à l'association "la Balise". La plupart des organismes et collectivités sollicitées n'ont pas donné suite aux demandes de subvention. Monsieur Alain LAGNEAU, Président de l'association viendra lors du prochain conseil communautaire présenter son action aux élus de la CCBC pour les sensibiliser et solliciter des nouveaux financements.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses permanences en addictologie au sein de la maison de santé, le conseil municipal décide d'attribuer 4000 € supplémentaires à l'association "la Balise".

Adopté à l'unanimité

2015 - 9509 MAPA - 05/2015/TR Création d'un parking rue du Faubourg de Paris

Monsieur le MAIRE présente les offres reçues pour la création du parking rue du Faubourg de Paris. Suite à la mise en concurrence, 4 offres, ont été déposées en mairie.

Comparatif des prix - MAPA création d'un parking rue du Faubourg de Paris

RVM		Pothelet	
Tranche ferme	107 278,35 €	Tranche ferme	96 344,40 €
Tranche optionnelle	19 897,80 €	Tranche optionnelle	12 376,20 €
Total	127 176,15 €	Total	108 720,60 €

Girardin		Colas	
Tranche ferme	84 748,00 €	Tranche ferme	142 490,00 €
Tranche optionnelle	16 496,00 €	Tranche optionnelle	11 450,00 €
Total	101 244,00 €	Total	153 940,00 €

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres, avis de la commission des travaux, le conseil municipal décide d'attribuer le MAPA 05/2015/TR à l'entreprise SARL Girardin pour un montant total de 101 244 € HT

Adopté à l'unanimité

2015 - 9510 - MAPA 06/2015/TR Aménagement des remparts - création d'un mur de soutènement

Monsieur Jean-Paul COLMONT ne prend pas part au débat ni au vote.

Monsieur le Maire présente les offres reçues pour la création d'un mur de soutènement dans le cadre de l'aménagement des remparts.

Plusieurs entreprises ont été consultées et 2 offres ont été reçues en Mairie. L'entreprise Morel pour 43 700 € et l'entreprise Colmont pour 25 302,73 € HT

Conformément à l'avis de la commission des travaux du 26 juin 2015, le conseil municipal décide d'attribuer le MAPA 06/2015/TR à l'entreprise Jean-Paul Colmont pour un montant de 25 302,73 € HT.

Plusieurs entreprises ont été consultés pour la création d'un garde corps. Une seule a répondu mais les délais sont trop importants. (1 an). Le MAPA n'est donc pas attribué pour la partie ferronnerie.

2015 - 9511 MAPA - Renouvellement de l'éclairage public - Mondant, Fontaine Essart, Maclaunay

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement de l'éclairage public. Le projet consiste à remplacer 14 luminaires à Maclaunay, 27 à Mondant et Fontaine Essart et l'installation d'un luminaire supplémentaire rue de Louvois.

Le conseil municipal décide de valider l'offre de l'entreprise GTIE pour un montant de 14 182 € HT.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9512 Approbation de la modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle la procédure de modification du PLU engagé il y a plusieurs mois en ce qui concerne l'entrée de ville et la ZI de Mondant.

L'enquête publique a eu lieu du 4 mai au 4 juin 2015. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, aucune observation en lien avec le projet n'ayant été formulée.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9513 - Marchés d'approvisionnement et foire - principe de délégation de service public

Monsieur le Maire présente le rapport concernant le mode d'exploitation des marchés et de la foire de Montmirail. Il présente les avantages et inconvénients des 3 modes de gestion possibles:

- le marché public
- la régie
- la délégation de service public

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'opter pour le principe de délégation de service public avec une durée de contrat prévue pour 3 ans renouvelables deux fois 1 an.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9514 Désignation des membres à l'association foncière de l'Echelle-le-Franc

Le conseil municipal décide de désigner les membres du bureau de l'association foncière de l'Echelle-le-Franc comme suit:

- Colette DARTINET
- Antoine BERAT
- Patrick PERIN
- Henri CROCHET

Adopté à l'unanimité

2015 - 9515 MAPA 08/2015/TR Travaux d'assainissement à la maison des Egremonts.

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement à la Maison des Egremonts, louée depuis plusieurs mois. 3 entreprises ont été consultées et ont déposées une offre:

Compte rendu du Conseil Municipal

- COLAS pour un montant de 20 750 € HT
- SARL Girardin pour un montant de 11 438 € HT
- Jean-Paul COLMONT pour un montant de 12 991,74 € HT

Le conseil municipal décide d'attribuer le MAPA à la SARL Girardin pour un montant de 11 438 € HT et autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les formalités nécessaires pour obtenir des aides au financement des travaux.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h*

Etienne DHUICQ

Maire de Montmirail

